

La **formation** (obligatoire) **des encadrants** chargés de faire les entretiens de pré-positionnement se déroule **du 16 au 24 Mars 2016** sur les sites de Lyon et Clermont-Ferrand. Elles sont dispensées par les CVRH de Mâcon et de Clermont-Ferrand.

Le 23 mars, les micro-organigrammes des services, missions et UD, le tableau global des postes et les fiches de postes définitives seront mises en ligne sur l’Intranet afin que les agents puissent rapidement identifier les fiches de poste susceptibles de les intéresser.

Les entretiens de pré-positionnement débuteront le 25 mars pour se terminer le 7 avril 2016.

Chaque agent de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes doit avoir une date d’entretien déjà fixée. Elle sera confirmée par une invitation par mail de l’encadrant qui comportera un lien vers le guide entretien pré-positionnement (Ci joint)

L’agent peut être accompagné d’un représentant du personnel s’il le souhaite.

Cet entretien est confidentiel.

L’entretien de pré-positionnement se déroule en 3 étapes :

1) Première étape - un temps d’accueil

où l’encadrant :

- rappelle les finalités de l’entretien, la nécessité de la prise de note pendant l’entretien directement sur le compte-rendu et les modalités de signature conjointe en fin d’entretien,
- fait un point sur l’état d’avancement de la fusion actualisé (calendrier, prochaines étapes),

2) Deuxième étape - le déroulé de l’entretien

où l’encadrant écoute l’agent afin de bien noter tous les éléments relatifs à sa situation, ses souhaits mais aussi ses contraintes et ses difficultés.

3) Troisième étape - une phase de clôture

où l’encadrant :

- vérifie que l’agent a bien pu aborder tous les points qu’il souhaitait,
- fait la synthèse de l’entretien : les points d’accords, les remarques, les attentes,
- oriente si nécessaire l’agent vers les acteurs ressources humaines en fonction des problématiques évoquées.

L’agent pourra accepter ou refuser que les informations des rubriques 10, 11 et 12 du compte-rendu d’entretien soient intégrées au tableau de suivi individuel des agents qui sera transféré aux représentants du personnel sous clause de confidentialité.

Un exemplaire de la fiche d’entretien signée par l’encadrant et l’agent sera remise à l’agent à l’issue de l’entretien.

Suite aux entretiens

La direction et l’équipe projet pré-positionnement vont réceptionner et analyser l’ensemble des compte-rendu d’entretien afin de prendre en compte au mieux les attentes des agents.

Le 26 avril, il sera remis à chaque agent une proposition d’affectation assortie de la fiche de poste correspondante, suivi d’un délai de 21 jours calendaires pour réception des réponses.